



Conditions de logement des ménages faisant partie des minorités visibles



Michael Edwards

Spécialiste principal, Recherche sur le logement

« En 2016, 20,1 % des ménages dont le principal soutien faisait partie des minorités visibles avaient des besoins impérieux en matière de logement. L'abordabilité était le défi le plus courant, mais les taux de logements surpeuplés étaient également plus élevés que la moyenne canadienne. »

Introduction

Ce rapport fait le point sur les recherches antérieures¹ menées par la SCHL sur les conditions de logement des ménages de minorités visibles.² En 2016, il y avait 2,2 millions de ménages de minorités visibles, soit 16,6 % des ménages canadiens. Sur ce nombre, 20,1 % avaient des besoins impérieux en matière de logement, ce qui était nettement supérieur aux 11,2 % observés chez les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles. Compte tenu de la nature de l'immigration, les ménages de minorités visibles ont également tendance à être des ménages d'immigrants. Par exemple, en 2011, dernière année pour laquelle les données sont disponibles, 83,4 % des ménages de minorités visibles étaient également des ménages d'immigrants. Cela signifie que certains des facteurs situationnels liés à l'immigration qui rendaient les immigrants plus vulnérables aux besoins impérieux en matière de logement étaient également très fréquents chez les minorités visibles. Par exemple, la population de minorités visibles était plus jeune en moyenne, avait tendance à avoir de plus grandes familles et était plus concentrée dans les grands centres urbains de Montréal, Toronto et Vancouver, où les coûts de logement sont plus élevés qu'ailleurs au Canada.

Faits saillants

- ▶ Dans l'ensemble, les besoins impérieux en matière de logement ont légèrement augmenté de 2011 à 2016. Cependant, les besoins impérieux en matière de logement des ménages faisant partie des minorités visibles sont demeurés essentiellement inchangés, baissant de 0,1 point de pourcentage (voir la figure 1). Une légère augmentation des besoins impérieux en matière de logement des minorités visibles de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Toronto a été compensée par une forte baisse dans la RMR de Montréal et par une légère baisse dans la RMR de Vancouver (voir la figure 2).

¹ Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : Numéro 12 – Conditions de logement des ménages faisant partie des minorités visibles au Canada.

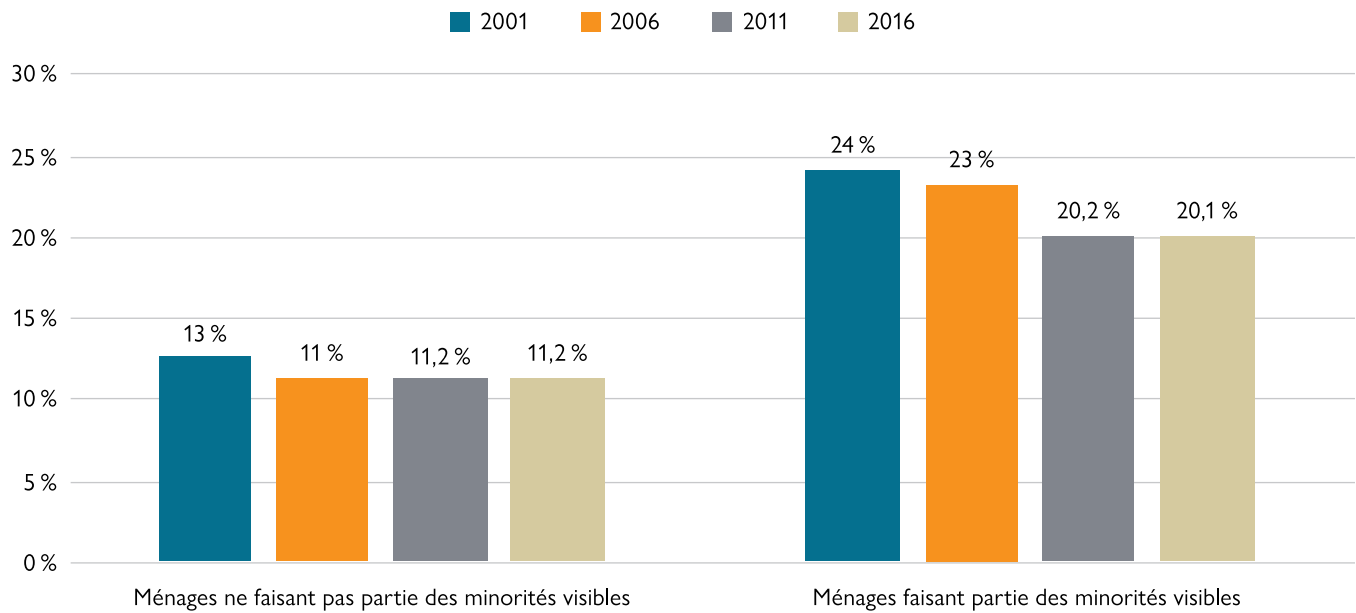
² Un ménage faisant partie d'une minorité visible s'entend d'un ménage dont le principal soutien s'identifie comme membre d'une minorité visible. Selon la définition figurant dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les minorités visibles comprennent « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Le principal soutien du ménage est le premier membre du ménage désigné comme étant une personne qui paie le loyer ou l'hypothèque, ou encore les taxes, les factures d'électricité, etc., pour le logement.

- ▶ Les ménages de minorités visibles étaient concentrés dans les grands centres urbains du Canada, 95,5 % d'entre eux résidant dans l'une des RMR du Canada en 2016, comparativement à seulement 65 % des ménages ne faisant pas partie des minorités visibles. De plus, les ménages de minorités visibles étaient principalement concentrés à Toronto (38,9 %), à Vancouver (15,5 %) et à Montréal (13,1 %). Sept des dix RMR où les ménages de minorités visibles affichaient les taux les plus élevés de besoins impérieux en matière de logement étaient situés en Ontario. Les trois autres se trouvaient à Halifax, Regina et Vancouver. Ces 10 RMR présentaient également une importante disparité entre les ménages faisant partie des minorités visibles et les autres ménages en ce qui a trait aux besoins impérieux en matière de logement. Avec 10 points de pourcentage, Ottawa affichait la plus grande disparité, suivie de près par Halifax, Saint John et Barrie. Brantford, en Ontario, était la seule RMR où le taux de besoins impérieux en matière de logement des ménages de minorités visibles était inférieur à celui des autres ménages.
- ▶ Dans l'ensemble, le revenu moyen des ménages de minorités visibles était inférieur de 4 798 \$ à la moyenne canadienne (voir la figure 3). Toutefois, les ménages de minorités visibles qui n'avaient pas de besoins impérieux en matière de logement avaient tendance à toucher des revenus semblables à ceux des autres ménages. Par ailleurs, les ménages de minorités visibles ayant des besoins impérieux en matière de logement avaient tendance à gagner beaucoup plus par ménage que les autres ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement. Une explication possible de cette différence est que les revenus des ménages de minorités visibles affichaient une tendance à la hausse marquée à l'âge d'activité maximale (de 35 à 54 ans). Ce n'était pas le cas pour l'ensemble de la population générale ayant des besoins impérieux en matière de logement, qui affichait une variabilité relativement faible entre les groupes d'âge.
- ▶ L'abordabilité était le défi le plus courant auquel étaient confrontés les ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement : 17,5 % des ménages faisant partie des minorités visibles avaient des besoins impérieux en matière de logement et vivaient dans un logement non conforme à la norme d'abordabilité en 2016, comparativement à 10,3 % des autres ménages (voir la figure 4). L'abordabilité semblait poser un défi particulier pour les ménages composés de membres de minorités visibles âgés de plus de 65 ans, car 23,2 % d'entre eux habitaient un logement non conforme à la norme, comparativement à 12 % des ménages de personnes âgées n'appartenant pas à une minorité visible. Le surpeuplement était également plus fréquent dans les ménages de minorités visibles, 5,2 % d'entre eux vivant dans des logements non conformes à la norme et ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à seulement 0,8 % des autres ménages. En 2011, 43,1 % des ménages de minorités visibles étaient classés comme ménages familiaux comptant un couple avec enfants, comparativement à 27,4 % des autres ménages. Les ménages de minorités visibles étaient également plus susceptibles d'être des ménages monoparentaux et multifamiliaux, ce qui les rendait plus vulnérables au surpeuplement que les autres ménages.
- ▶ Qu'ils aient des besoins impérieux en matière de logement ou non, les ménages de minorités visibles affichaient un taux d'accession à la propriété (61,8 %) inférieur à celui des autres ménages (70 %) en 2016. En général, les taux de besoins impérieux en matière de logement chez les propriétaires étaient beaucoup plus faibles que chez les ménages locataires. Même si cela demeurait vrai pour les ménages ne faisant pas partie des minorités visibles, 12,4 % des propriétaires membres d'une minorité visible avaient des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 5,2 % des autres propriétaires (voir la figure 5). Cette disparité est principalement attribuable à l'écart dans le taux de ménages dont le logement n'était pas conforme aux normes d'abordabilité. Près du tiers des locataires membres de minorités visibles éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement. Le pourcentage de locataires membres de minorités visibles dont le logement n'est pas conforme aux normes d'abordabilité était légèrement supérieur à celui des autres locataires, tandis que le taux de surpeuplement (logement de taille insuffisante) était beaucoup plus élevé chez les locataires membres de minorités visibles que chez les autres locataires.



Les taux de besoins impérieux en matière de logement chez les ménages de minorités visibles ont diminué de 2001 à 2016, mais sont demeurés supérieurs à ceux des autres ménages.

Figure 1 : Prévalence des besoins impérieux en matière de logement, selon l'appartenance à une minorité visible, 2001-2016

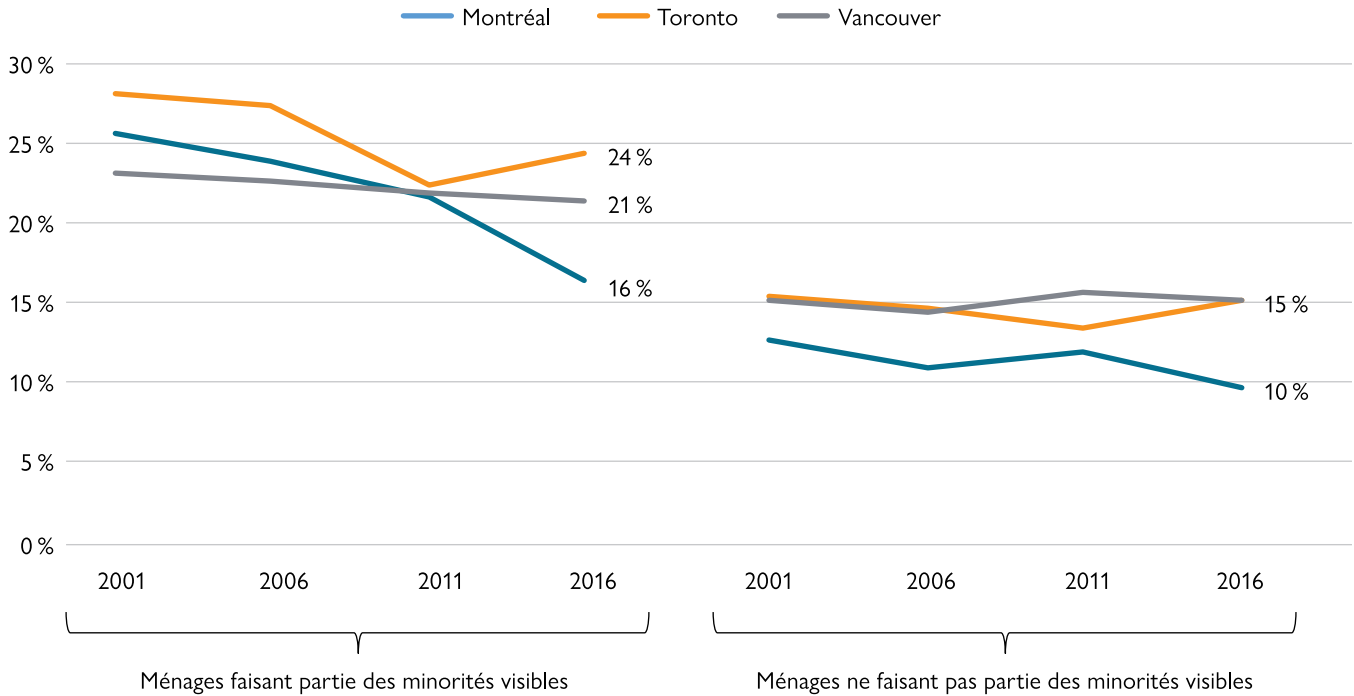


Source : SCHL, adaptation à partir de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)



Entre 2011 et 2016, les besoins impérieux en matière de logement des ménages de minorités visibles ont fortement diminué dans la RMR de Montréal et ont légèrement augmenté dans la RMR de Toronto.

Figure 2 : Prévalence des besoins impérieux en matière de logement, par région métropolitaine de recensement et selon l'appartenance à une minorité visible, 2001-2016

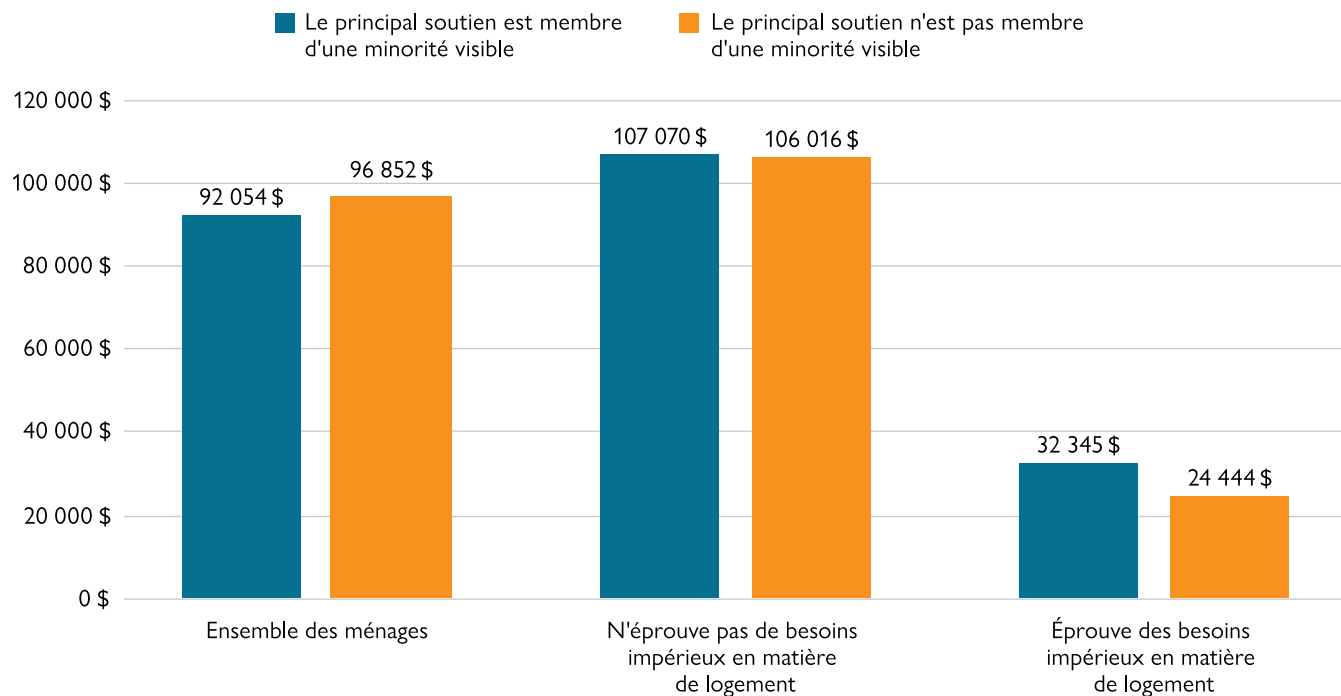


Source : SCHL, adaptation à partir de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)



Les ménages de minorités visibles gagnaient moins que les autres ménages.

Figure 3 : Revenu des ménages, selon les besoins impérieux en matière de logement et l'appartenance à une minorité visible, 2016

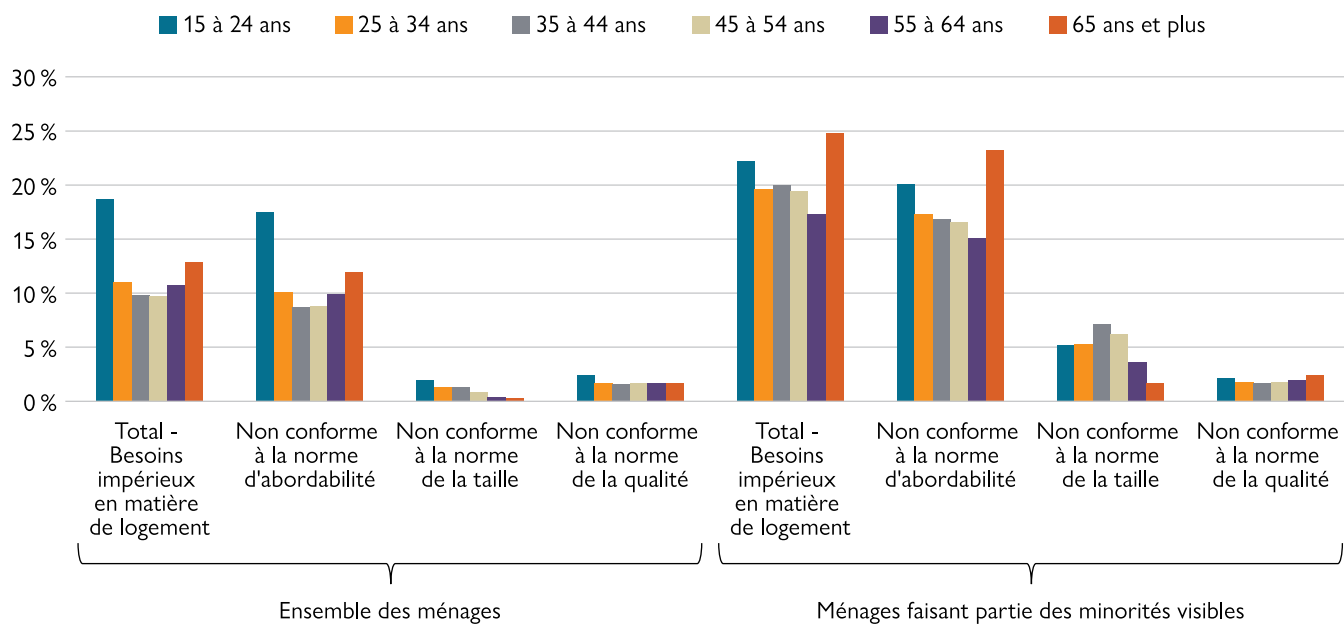


Source : SCHL, adaptation à partir de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)



Les ménages de minorités visibles affichaient des taux de surpeuplement beaucoup plus élevés que les autres ménages.

Figure 4 : Pourcentage de ménages dont le logement n'est pas conforme aux normes et qui ont des besoins impérieux en matière de logement, selon l'appartenance à une minorité visible et le groupe d'âge, 2016

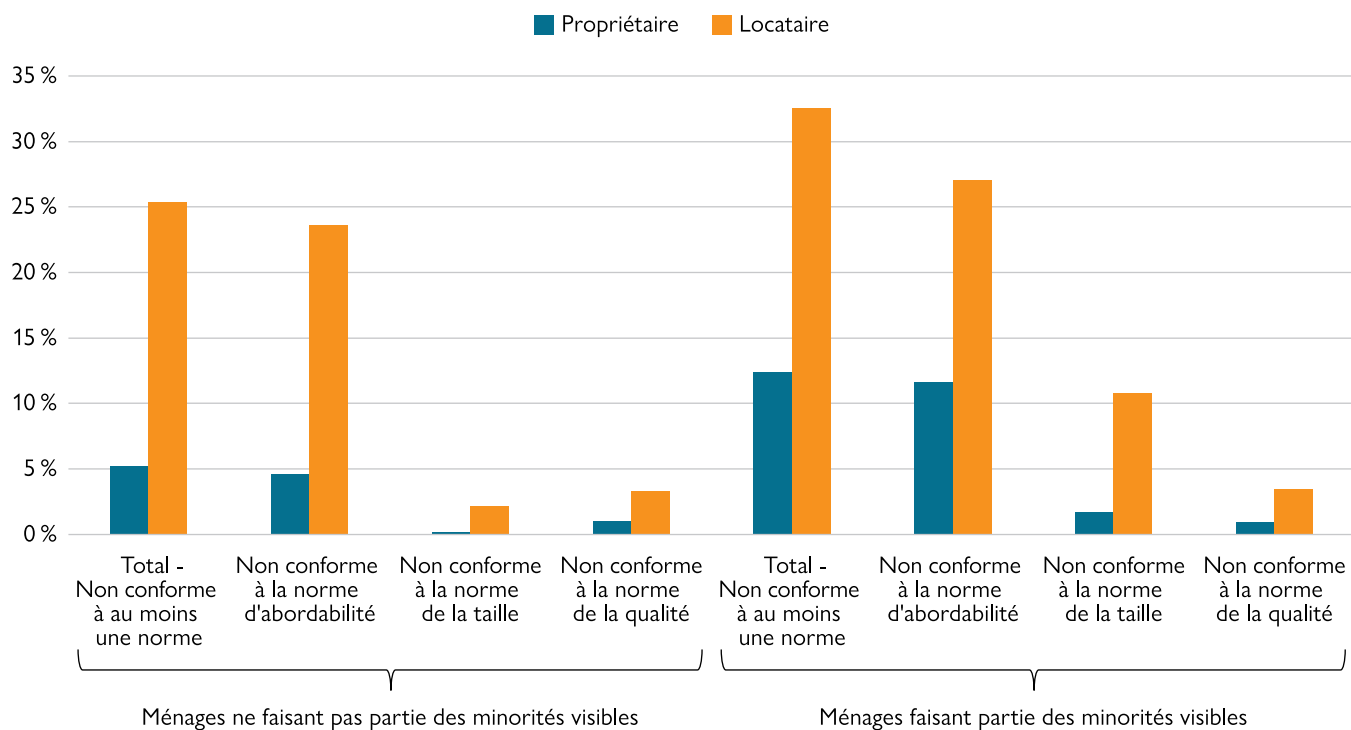


Source : SCHL, adaptation à partir de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)



Les ménages locataires affichaient des taux beaucoup plus élevés de besoins impérieux en matière de logement que les propriétaires.

Figure 5 : Pourcentage de ménages dont le logement n'est pas conforme aux normes et qui ont des besoins impérieux en matière de logement, selon le mode d'occupation et l'appartenance à une minorité visible, 2016



Source : SCHL, adaptation à partir de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Principaux termes

On dit d'un ménage qu'il éprouve des **besoins impérieux en matière de logement** si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si le coût des logements acceptables (conformes aux trois normes) sur le marché local correspond à 30 % ou plus de son revenu avant impôt.

Un logement est **de qualité convenable** si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.

Un logement est **de taille convenable** s'il compte suffisamment de chambres, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation.

Un logement est **abordable** si le ménage qui l'occupe y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt. Pour les locataires, les frais de logement englobent le loyer et les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux, selon le cas.

L'univers des **ménages pris en considération en vue d'évaluer les besoins impérieux en matière de logement** ne comprend que les ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve, dont le revenu est positif et le rapport frais de logement-revenu est inférieur à 100 %.

Un **ménage faisant partie d'une minorité visible** s'entend d'un ménage dont le principal soutien s'identifie comme membre d'une minorité visible. Selon la définition figurant dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les minorités visibles comprennent « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Le principal soutien du ménage est le premier membre du ménage désigné comme étant une personne qui paie le loyer ou l'hypothèque, ou encore les taxes, les factures d'électricité, etc., pour le logement.

Références

La géographie des besoins impérieux en matière de logement en 2011

(http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/schl-cmhc/nh18-23/NH18-23-14-003-fra.pdf)

Information sur l'investissement dans le logement abordable

(<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/developing-and-renovating/develop-new-affordable-housing/programs-and-information/about-affordable-housing-in-canada>)

Information sur le logement social

(<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/about-cmhc/social-housing-information/social-housing-programs>)





Texte de remplacement et données pour les figures

Figure 1 : Prévalence des besoins impérieux en matière de logement, selon l'appartenance à une minorité visible, 2001-2016

	2001	2006	2011	2016
Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles	13 %	11 %	11,2 %	11,2 %
Ménages faisant partie des minorités visibles	24 %	23 %	20,2 %	20,1 %

Source : SCHL, adaptation à partir de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Figure 2 : Prévalence des besoins impérieux en matière de logement, par région métropolitaine de recensement et selon l'appartenance à une minorité visible, 2001-2016

	2001	2006	2011	2016
Ménages faisant partie des minorités visibles				
Montréal	26 %	24 %	22 %	16 %
Toronto	28 %	27 %	22 %	24 %
Vancouver	23 %	23 %	22 %	21 %
Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles				
Montréal	13 %	11 %	12 %	10 %
Toronto	15 %	15 %	13 %	15 %
Vancouver	15 %	15 %	16 %	15 %

Source : SCHL, adaptation à partir de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Figure 3 : Revenu des ménages, selon les besoins impérieux en matière de logement et l'appartenance à une minorité visible, 2016

	Ensemble des ménages	N'éprouve pas de besoin impérieux en matière de logement	Éprouve des besoins impérieux en matière de logement
Le principal soutien est membre d'une minorité visible	92 054 \$	107 070 \$	32 345 \$
Le principal soutien n'est pas membre d'une minorité visible	96 852 \$	106 016 \$	24 444 \$

Source : SCHL, adaptation à partir de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)



Figure 4 : Pourcentage de ménages dont le logement n'est pas conforme aux normes et qui ont des besoins impérieux en matière de logement, selon l'appartenance à une minorité visible et le groupe d'âge, 2016

	15 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus
Ensemble des ménages						
Total - Besoins impérieux en matière de logement	19 %	13 %	12 %	12 %	12 %	14 %
Non conforme à la norme d'abordabilité	17,9 %	11,5 %	10,7 %	10,4 %	10,6 %	13,0 %
Non conforme à la norme de la taille	2,4 %	2,1 %	2,7 %	2,0 %	0,9 %	0,4 %
Non conforme à la norme de la qualité	2,3 %	1,7 %	1,6 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %
Ménages faisant partie des minorités visibles						
Total - Besoins impérieux en matière de logement	22 %	20 %	20 %	19 %	17 %	25 %
Non conforme à la norme d'abordabilité	20,0 %	17,3 %	16,8 %	16,5 %	15,1 %	23,2 %
Non conforme à la norme de la taille	5,2 %	5,3 %	7,1 %	6,3 %	3,6 %	1,7 %
Non conforme à la norme de la qualité	2,2 %	1,8 %	1,7 %	1,8 %	1,9 %	2,4 %

Source : SCHL, adaptation à partir de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Figure 5 : Pourcentage de ménages dont le logement n'est pas conforme aux normes et qui ont des besoins impérieux en matière de logement, selon le mode d'occupation et l'appartenance à une minorité visible, 2016

	Propriétaire	Locataire
Ménages ne faisant pas partie des minorités visibles		
Total - Non conforme à au moins une norme	5,2 %	25,4 %
Non conforme à la norme d'abordabilité	4,6 %	23,7 %
Non conforme à la norme de la taille	0,2 %	2,2 %
Non conforme à la norme de la qualité	1,0 %	3,3 %
Ménages faisant partie des minorités visibles		
Total - Non conforme à au moins une norme	12,4 %	32,5 %
Non conforme à la norme d'abordabilité	11,7 %	27,0 %
Non conforme à la norme de la taille	1,7 %	10,8 %
Non conforme à la norme de la qualité	0,9 %	3,5 %

Source : SCHL, adaptation à partir de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)